



Turquie

9 février 2011

Troisième acquittement de Pinar Selek, mais la procédure n'est pas close

Paris-Genève, le 9 février 2011. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, un programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), se félicite de l'acquittement de la défenseure des droits de femmes et des droits minorités Pinar Selek.

Préoccupée par les poursuites judiciaires à l'encontre de Mme Pinar Selek, écrivain et sociologue qui défend activement les droits des femmes, des communautés marginalisées et des victimes de discrimination, y compris les enfants des rues, ainsi que des minorités kurdes et arméniennes, qui, aujourd'hui, lundi 9 février, passait de nouveau en jugement devant la douzième chambre de la Haute cour criminelle d'Istanbul, l'Observatoire a envoyé un observateur judiciaire pour l'ouverture du procès[1].

La cour a entendu les remarques préliminaires des avocats de la défense et le ministère public a à nouveau demandé la condamnation de Mme Selek à une peine de prison de 30 ans sans argumentation. Après une courte pause, la cour a annoncé qu'elle avait décidé d'acquitter Mme Selek. Toutefois, cette décision devra également être examinée par le Haut conseil général pénal de la Cour de cassation.

L'Observatoire rappelle que la procédure criminelle contre cette défenseure des droits de l'Homme est en cours depuis 1998. Le 9 février 2010, le Haut conseil général pénal de la Cour de cassation avait demandé une peine de prison à vie à l'encontre de Mme Selek. L'Observatoire rappelle que depuis douze années, les droits de Pinar Selek sont bafoués et qu'elle ne peut par conséquent ni vivre une vie normale ni mener ses activités de défense des droits de l'Homme.

L'Observatoire se félicite de cet acquittement et remercie toutes les personnes, organisations et institutions qui sont intervenues en sa faveur.

L'Observatoire appelle les autorités turques à mettre un terme à ce harcèlement judiciaire long de 12 ans à l'encontre de Pinar Selek en représailles de ses activités légitimes de défense des droits de l'Homme. En outre, l'Observatoire appelle les autorités turques à mener une enquête indépendante sur les faits mentionnés-ci-dessus et à se conformer en toutes circonstances aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, ainsi que les instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par Turquie.

Pour plus d'informations, merci de contacter :

· FIDH : Karine Appy / Arthur Manet : + 33 1 43 55 25 18

· OMCT : Seynabou Benga : + 41 22 809 49 39

[1] Voir le communiqué de l'Observatoire du 18 janvier 2011.

<http://www.fidh.org/Troisieme-acquittement-de-Pinar-Selek-mais-la>